



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-353

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2019-353 modifiant le Règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2019-353 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 4^e JOUR DE JUILLET 2019

**Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe**